

- que cette société présente les garanties techniques administratives et financières pour exécuter ce marché.

il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 : La société CAMPENON BERNARD SUD EST inscrit au RCS de Marseille sous le numéro 493 456 495 se substitue dans tous les droits et obligations à la société CAMPENON BERNARD MEDITERRANEE, le groupement devient CAMPENON BERNARD SUD EST – GTM – SPIE BATIGNOLLES – SOLETANCHE BACHY – BOTTE FONDATION – INTER TRAVAUX – EUROVIA MEDITERRANEE avec pour mandataire CAMPENON BERNARD SUD EST

Cette société qui présente toutes les garanties techniques, administratives et financières suffisantes, s'engage à exécuter le contrat aux mêmes conditions économiques.

L'exemplaire unique du marché n'a pas été délivré.

Article 2 : la Communauté Urbaine se libérera des sommes qui sont dues au titre du présent avenant en créditant le compte ouvert au nom du groupement

auprès de la
Sous le n°

Article 3 : Toutes les clauses et conditions du marché initial demeurent applicables, tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contradiction.

Fait à Marseille, le

Lu et approuvé

CAMPENON BERNARD SUD EST

Pour le Président de la Communauté
Urbaine,